



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 2 novembre 2020 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

Règlement autorisant un emprunt de 3 222 000 \$ afin de financer les travaux d'apaisement de la circulation (RCA20-27004)

Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles (RCA20-27005)

Règlement autorisant un emprunt de 1 250 000 \$ afin de financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA20-27006)

Le 1^{er} mars 2021, le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 4^E JOUR DE MARS 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou